



Uni(e)s contre une Immigration jetable

Quand l'Etat s'approprié l'identité nationale, la xénophobie est là

Que peut bien venir faire l'« Identité nationale » dans les grands domaines d'action et de gestion de l'Etat ?

L'appellation des ministères dessine, en effet, les principaux champs de compétences et de pouvoir du gouvernement de cet Etat. «Développement durable», «Travail et relations sociales», «Economie et Emploi», «Défense», etc. y trouvent naturellement leur place. Et pourquoi pas l'«Immigration», dans le contexte utilitariste explicitement assumé par la réforme de 2006 de la réglementation relative aux étrangers, selon laquelle le migrant est plus que jamais assimilé à une ressource parmi d'autres ?

Au nom de l'égalité des êtres humains et de l'universalité des droits essentiels dont ils doivent tous bénéficier, l'UCIJ a condamné cette réforme et rejette les notions d'«immigration choisie» et d'«immigration subie».

Avec la création d'un ministère de l'« Immigration, de l'Intégration et de l'Identité nationale », M. Sarkozy avance davantage sur le chemin de la division de l'espèce humaine. En investissant l'Etat du pouvoir de définir l'identité nationale et de veiller à son intégrité, il le détourne de sa mission républicaine qui lui impose de garantir les droits de tous les résidents, quelle que soit leur nationalité. Sauf au cours des périodes les plus détestables de l'histoire de France, l'Etat ne s'est jamais senti responsable des seuls Français ; il n'a jamais officiellement laissé entendre que les étrangers pouvaient polluer l'identité nationale. L'Etat ne saurait être assimilé à la nation. Il doit la transcender.

Fidèle à cette orientation nationaliste, le nouveau premier ministre, François Fillon, a affirmé, lors de la passation de pouvoir à Matignon le 17 mai 2007, que «la plus grande force de la France, ce sont les Français eux-mêmes», oubliant ainsi les résidents étrangers. L'omission est particulièrement paradoxale dans une période où le seul étranger recevable est celui qui sert l'économie.

L'UCIJ constate une fois de plus que la fermeture des frontières aux étrangers qui ont besoin de la France pour des raisons familiales, de sécurité ou de bien-être conduit inexorablement à justifier la violation des droits fondamentaux - droit de vivre en famille, asile, etc. - par la légitimation de vieilles et dangereuses valeurs xénophobes.

L'UCIJ condamne solennellement cette dérive. Elle invite la société civile à prendre garde aux risques majeurs qu'elle fait courir au principe d'égalité des êtres humains.

Paris, 18 mai 2007